



Numéro  
08-2020

Nombre de  
Membres  
En Exercice :  
16

Nombre de  
Membres  
Présents :  
12

Nombre de  
Membres  
Votants :  
12

Date de la  
convocation  
10 juillet 2020

## SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 23 JUILLET 2020

**OBJET** : Emprunt auprès d'un organisme de crédit-

L'an Deux Mille vingt, le jeudi 23 juillet à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

**Etaients PRESENTS** : Mesdames et Messieurs ; Gérard LARRAT, Anny BARTHES, Laurence GASC, Magali BARDOU, Sébastien PLA, Cathy FLOUTARD, Jean-Noël LLOZE, Hervé BARO, Tamara RIVEL, Michel MOLHERAT, Sophie COURRIERE CALMON, Roland COMBETTES.

**EXCUSES** : Mesdames et Messieurs ; Isabelle CHESA (suppléée par Any BARTHES), Régis BANQUET (suppléée par Roland COMBETTES), Eric MENASSI, Pascal VALIERE, Didier CODORNIOU (suppléée Mme Cathy FLOUTARD) Patric ROUX (suppléée par Sophie COURRIERE CALMON, Hélène GIRAL, Chloé DANILLON (suppléée par Michel MOLHERAT)

**Secrétariat de séance** : Magali BARDOU

Dans l'attente des subventions restant à percevoir sur les investissements, il est nécessaire d'avoir recours à la mise en place d'un prêt relais. Après consultation de différents organismes bancaires, la proposition de la Caisse d'Épargne est la plus avantageuse.

Le Président propose de contracter auprès de la Caisse d'épargne de Carcassonne un crédit relais amortissement in Fine d'un montant de 70 000,00€.

Ce prêt relais sera consenti pour une durée de 24 mois à taux fixe de 0.73% plus les frais de dossiers à 0.20%.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur Le Président à signer le contrat de prêt relais à taux fixe :

D'autoriser le Président à signer tous les documents référents à l'emprunt

D'engager l'emprunt et le remboursement du présent prêt qui s'effectuera dans un délai de 24 mois après la signature.

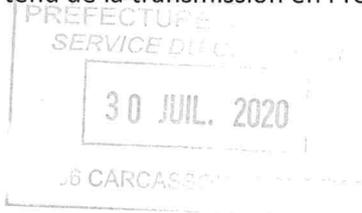
Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur Président,

- Adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées :

.....  
Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :



Publication par affichage le :

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. G.", written over the text "Le Président".



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

